



MultiWIN
PLAN

L'union Fait la Force & Le Succès

Club Privé de Souscripteurs
FINANCEMENT PARTICIPATIF

F A Q



MultiWIN
PLAN

VERSION 5 DU 15.02.2016

TABLE DES MATIÈRES

CATEGORIE 1 : MULTIWIN PLAN	5
Question 1. Qu'est-ce que MultiWin Plan ?	5
Question 2. Dans quel secteur d'activité opère MultiWin ?	5
Question 3. Comment les porteurs de projets peuvent transmettre leur projet auprès de la société ?	5
Question 4. Où se trouve la société et qui la dirige ?	6
Question 5. Comment est organisé MultiWin et comment s'y retrouver ?	7
Question 6. Comment s'articulent les différentes phases d'un projet ?	8
Question 7. Quel intérêt d'avoir notre propre plateforme de crowdfunding ?	8
Question 8. Pourquoi un porteur de projet préférera t'il utiliser MWP ?	8
Question 9. Quels sont mes avantages à souscrire dans MWP ?	9
Question 10. Est-ce que je cours le risque de perdre mon argent ?	9
Question 11. A qui s'adresse cette opportunité ?	9
Question 12. Peut-on avoir plusieurs adhésions MultiWin Plan dans un même foyer ?	9
Question 13. Est-ce que les enfants mineurs peuvent adhérer à MultiWin Plan et souscrire ?	10
Question 14. Y a-t-il un droit d'entrée dans le Club ?	10
Question 15. Pourquoi le nombre de membres est-il limité ?	10
Question 16. À combien de membres est limité le club MultiWin Plan ?	10
Question 17. Que se passera-t-il quand le nombre de membres sera atteint dans le Club dans une zone donnée ?	10
Question 18. Si je suis membre du club et que les adhésions sont closes dans ma zone géographique, comment puis-je développer une équipe ?	11
Question 19. Qu'est-ce qu'une campagne et combien de temps dure-t-elle ?	11
Question 20. Pourquoi le montant à collecter diffère entre le site MWP et la plateforme de Crowdfunding ?	11
Question 21. Comment promouvoir l'activité MultiWin Plan ?	12
CATEGORIE 2 : INSCRIPTION (NOUVEAU MEMBRE)	13
Question 22. Comment m'inscrire dans MultiWin ?	13
Question 23. Est-ce qu'une entreprise ou une association peuvent s'inscrire à MultiWin ?	13
CATEGORIE 3 : SOUSCRIPTION (CAMPAGNE)	14
Question 24. Quels types de produits sont proposés à la souscription ?	14
Question 25. Quels sont les montants de souscription ?	14
Question 26. Peut-on souscrire plusieurs fois à la même campagne ?	14
Question 27. Que se passe-t-il si je suis membre et que je ne souscris pas aux campagnes ?	14
Question 28. J'ai des filleuls qui ont souscrit à une campagne avant moi, est-ce qu'une fois que j'aurais souscrit je toucherai les bonus de parrainage sur les souscriptions de ces filleuls ?	15
Question 29. Comment payer les souscriptions ?	15
Question 30. Je souhaite souscrire à la prochaine campagne mais je ne sais pas comment alimenter mon portefeuille virtuel ? Comment doit-on procéder pour envoyer de l'argent sur mon Solde Multi Win ?	15

Question 31. Je souhaite réserver un pack pour la campagne en cours mais mon solde sur mon back-office est de 0 €. Que faire ?.....	16
CATEGORIE 4 : ACHAT + INFORMATIONS PRODUITS	17
Question 32. Comment et pourquoi acheter le produit selon les clauses prévues dans le contrat ? ..	17
Question 33. Comment générer mon code de réduction ?	17
Question 34. Qu'est-ce que je dois faire avec ce code de réduction ?.....	17
Question 35. Où trouver mon code de réduction dans mon back-office ?	18
Question 36. Si je souscris à la même campagne sur des zones différentes, est-ce que je dois acheter plusieurs fois le produit ?.....	18
Question 37. Est-ce que je peux renvoyer le produit s'il ne m'intéresse pas ?	18
CATEGORIE 5 : REMUNERATION	19
Question 38. Au bout de combien de temps puis-je espérer toucher mes royalties sur les ventes ? ..	19
Question 39. Puisque les royalties sont versées en fonction des ventes réalisées, comment sommes-nous informés du nombre de ventes réalisées par la société ?	19
Question 40. Comment peut-on obtenir des royalties avec de tels rendements avec un montant de souscription aussi faible ?	19
Question 41. Si mes filleuls souscrivent à une campagne à laquelle je ne souhaite pas souscrire, quid de mes revenus liés à cette campagne ?	20
Question 42. Est-ce que je dois avoir 3 filleuls souscripteurs pour toucher les commissions de vente réseau ?	20
Question 43. J'ai souscrit à un pack à 125 € et j'ai des filleuls qui ont souscrit à des packs à 250 €. Quid de mes commissions ?.....	20
Question 44. Est-il légal de payer des bonus de parrainages sur le montant des souscriptions, n'est-ce pas un Ponzi déguisé ?.....	21
Question 45. Comment sommes-nous payés ?	21
Question 46. Comment est garanti le pourcentage de marge que je perçois ?.....	21
Question 47. Existe-t-il un simulateur pour faire des calculs ?.....	21
Question 48. Pourquoi mes paiements seront versés en Euros sur mon compte bancaire, alors que j'ai souscrit à une campagne dans la zone US (en Dollars) ?	22
CATEGORIE 6 : PARRAINAGES	23
Question 49. Est-on obligé de parrainer ?.....	23
Question 50. Est-il possible de changer de parrain une fois inscrit ?	23
Question 51. Si je développe une équipe et que je n'arrive pas à avoir 3 filleuls, que se passe-t-il ?..	23
CATEGORIE 7 : GESTION MULTIWIN PLAN (BO).....	24
Question 52. Comment me connecter à mon back-office ?	24
Question 53. Comment puis-je suivre mon activité ?.....	24
Question 54. Comment faire pour enregistrer mes données bancaires et faire virer mes royalties ?.	25
Question 55. Quand est-ce que je reçois mon contrat ?	25
Question 56. Que dois-je faire quand je reçois le contrat ?	25
Question 57. Comment suis-je informé des souscriptions de mon équipe ?	25
Question 58. Comment suis-je informé des dernières news MWP ?	25
CATEGORIE 8 : AUTRES	26

Question 59.	Y a-t-il des présentations en ligne organisées ?	26
Question 60.	Est-ce que je dois déclarer les sommes perçues à l'administration fiscale ?	26

CATEGORIE 1 : MULTIWIN PLAN

QUESTION 1. QU'EST-CE QUE MULTIWIN PLAN ?

MultiWin Plan est un club privé de souscripteurs qui a été créé en août 2014, c'est une communauté de membres **limitée en nombre** qui permet de lancer des projets à l'aide du financement participatif de ses membres. Les membres deviennent partenaires pour aider à la concrétisation de ces projets d'une part ce qui leur permet d'être rémunérés sur ces projets d'autre part lorsque les produits sont vendus sur le marché et ce, pendant des années de façon contractuelle.

QUESTION 2. DANS QUEL SECTEUR D'ACTIVITÉ OPÈRE MULTIWIN ?

MultiWin opère dans le domaine du crowdfunding. Le « crowdfunding » ou en français « Financement participatif » est un système de collecte de fonds par l'intermédiaire de plateformes internet dédiées pour financer des porteurs de projets innovants. Ce sont par exemple des startups qui n'auraient pas la possibilité de se faire financer par le biais des circuits traditionnels de financement comme les banques qui sont de plus en plus frileuses à prêter leur argent.

Ce système permet de financer des projets nouveaux. Les projets que nous sélectionnons et finançons sont voués à être distribués internationalement. Le « crowdfunding » redonne espoir et confiance aux acteurs économiques. Dans un contexte marqué par la crise et où la recherche de nouveaux modèles économiques était jusque-là infructueuse, le financement participatif annonce une nouvelle ère dans les rapports entre les porteurs de projets et ceux qui détiennent le capital. Le crowdfunding est placé par les économistes parmi les 5 secteurs d'activités en pleine explosion et des plus prometteurs sur la décennie à venir.


QUESTION 3. COMMENT LES PORTEURS DE PROJETS PEUVENT TRANSMETTRE LEUR PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ ?

Chaque porteur de projet, quel que soit son pays d'appartenance peut déposer son projet auprès de la société World Web Marketing Lab (<http://ww-marketing.com/>) et en reste propriétaire. Tout le monde peut le faire à la condition d'avoir plus de 18 ans. Que vous soyez entrepreneur, une start-up, une association, un groupe d'étudiants, une grosse corporation et peu importe où vous vivez et l'avancée de votre projet, déposez votre dossier sur le site dont l'adresse figure ci- dessus (en anglais).

QUESTION 4. OÙ SE TROUVE LA SOCIÉTÉ ET QUI LA DIRIGE ?

La société est une Holding dont le PDG est Mr Lucas GORETA. Elle est composée de 3 sociétés :

 **World Web Marketing** (WWM) dont le siège social est en Angleterre à Londres
20-22 Wenlock Road
London N1 7GU
United Kingdom

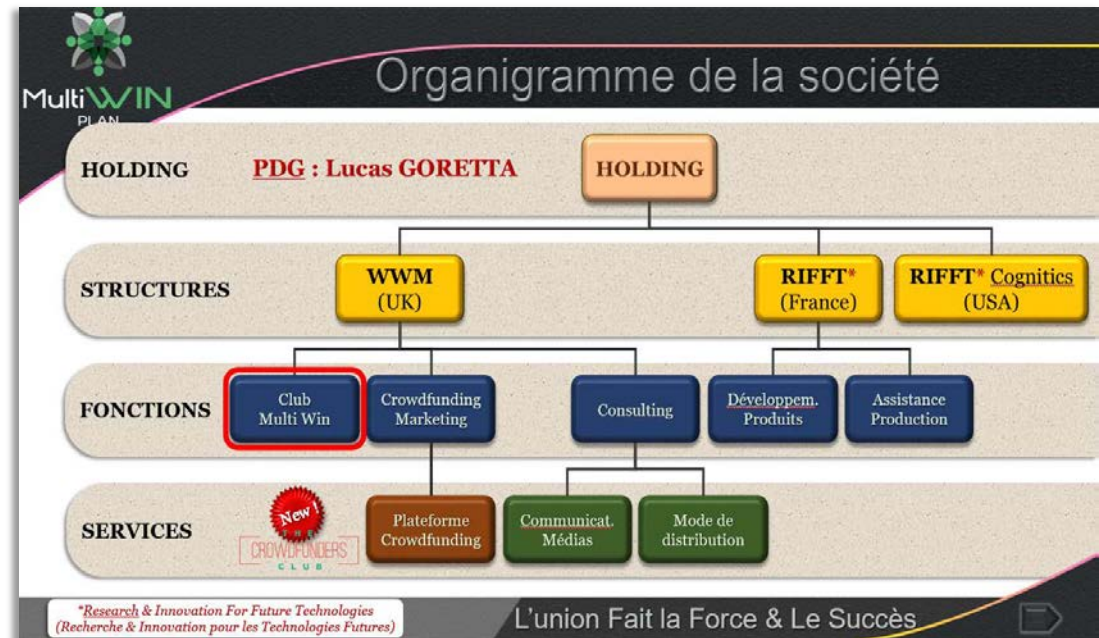
 **RIFFT* France** avec son siège en France à Sophia Antipolis à côté de Nice
2000 Route des Lucioles,
Les algorithmes, Aristote A,
06910 Biot Sofia Antipolis
**Research & Innovation For Future Technologies (Recherche & Innovation pour les Technologies Futures).*

 **RIFFT Cognitics** aux USA avec son siège dans la Silicon Valley en Californie
640 W California Avenue
Sunnyvale California USA

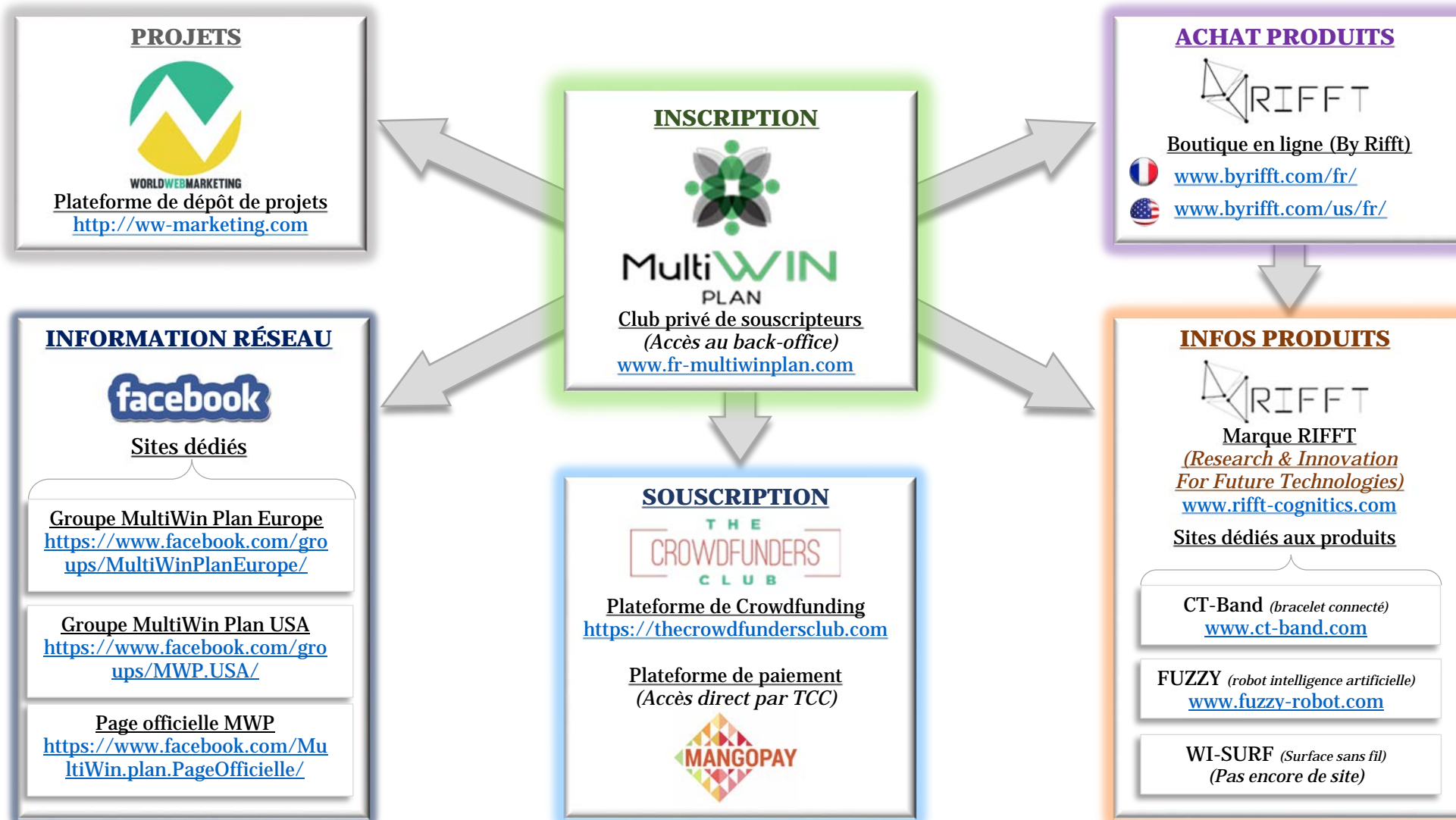
MultiWin Plan est le club privé de souscripteurs rattaché à World Web Marketing qui permet de lever les capitaux nécessaires aux porteurs de projets pour chaque campagne.

Vous pouvez remarquer qu'il n'y a pas de numéros de téléphone dans les adresses ci-dessus, c'est volontaire afin d'éviter que la société ne reçoive des tonnes d'appels chaque jour qui monopoliseraient à plein temps du personnel. Pour les questions à la société il existe un support par email que vous trouverez dans l'onglet contact sur le site ou dans votre back-office.

L'organigramme présenté ci-dessous est en pleine évolution mais d'ores et déjà ce qui est intéressant à noter c'est que la société est implantée dans 3 pays qui encadrent fermement le marketing de réseau ce qui est plutôt rassurant pour les souscripteurs.



QUESTION 5. COMMENT EST ORGANISÉ MULTIWIN ET COMMENT S'Y RETROUVER ?



QUESTION 6. COMMENT S'ARTICULENT LES DIFFÉRENTES PHASES D'UN PROJET ?

La sélection d'un projet destiné à être financé se fait selon des critères très rigoureux. Le processus global consiste d'abord à contacter ou à être contacté par un porteur de projet suivant les cas. La société procède d'abord à plusieurs études complètes pour valider le projet, une validation technique, une validation financière et une validation de marché pour s'assurer de sa faisabilité.

Si le projet remplit les conditions sélectives requises, il est établi un contrat entre le porteur de projet et la société, le projet est lancé et la souscription démarre pour lever les fonds auprès des souscripteurs par l'intermédiaire de notre plate-forme de crowdfunding qui va en premier lieu exiger les brevets et les copyrights avant d'accepter le projet, ceci pour éviter de financer du vent.

Dès que le seuil des fonds défini au départ, pour assurer la pérennité du développement, est atteint, la phase d'industrialisation est lancée jusqu'à la réalisation des prototypes qui seront ensuite présentés aux acheteurs. La commercialisation démarre avec les prises de commandes ce qui déclenche le paiement des royalties.

QUESTION 7. QUEL INTÉRÊT D'AVOIR NOTRE PROPRE PLATEFORME DE CROWDFUNDING ?

La société a créé sa propre plateforme de crowdfunding qui s'appelle « **The Crowdfunders Club** », (<https://thecrowdfundersclub.com>) bien entendu en total respect de la réglementation financière qui régit cette activité. L'intérêt est bien entendu la maîtrise totale du processus de lancement des projets mais également permet de réduire de façon significative les coûts. En effet précédemment l'utilisation de plateformes extérieures comme GoGetFunding ou Indiegogo avait un coût très élevé.

Avec notre plateforme les coûts sont réduits au minimum ce qui veut dire des marges plus importantes pour la société mais également à redistribuer aux souscripteurs. Tout le monde y trouve son compte.

La catégorie de crowdfunding dans laquelle nous opérons est le « don avec contreparties ».

QUESTION 8. POURQUOI UN PORTEUR DE PROJET PRÉFÈRERA T'IL UTILISER MWP ?

On peut effectivement se demander pourquoi un porteur de projet préfère utiliser MultiWin plutôt que de passer directement par une des multiples plateformes de « Crowdfunding » existantes ? En fait il y a plusieurs raisons à cela :

Ce qu'il faut savoir c'est qu'aujourd'hui la majorité des projets de crowdfunding qui voient le jour n'arrivent pas à lever les fonds et à aller au terme. Ça ne fonctionne pas très bien et beaucoup sont déçus. La raison c'est tout simplement parce que ces porteurs de projets doivent faire seuls leur propre promotion et ensuite modéliser toute la procédure de production ce que la majorité n'est pas capable de faire puisque ce n'est pas leur métier.

Avec MultiWin le porteur de projet :

- Est assuré d'être encadré par une équipe compétente qui va l'accompagner dans la prise en compte, le développement et l'aboutissement de son projet en étudiant d'abord la faisabilité à l'aide des 3 différentes validations expliquées dans la question 6.
- Mais il a aussi derrière lui, à sa disposition, une force de frappe importante avec le nombre de souscripteurs prêts à le financer immédiatement, qui va faire, que les fonds nécessaires à sa campagne vont être levés en quelques semaines seulement ce qui est un avantage énorme puisqu'il va pouvoir démarrer très vite.

QUESTION 9. QUELS SONT MES AVANTAGES À SOUSCRIRE DANS MWP ?

Ces avantages sont nombreux :

- Vous n'avez pas besoin de connaître le produit ou même le marché dans lequel il s'inscrit!
- Vous n'avez rien à vendre.
- Vous n'avez rien à promouvoir.
- Vous avez juste à suivre une procédure simple et identique pour chaque campagne.

En contrepartie vous vous assurez des revenus passifs pendant toute la durée du contrat comprise entre 2 et 5 ans.

QUESTION 10. EST-CE QUE JE COURS LE RISQUE DE PERDRE MON ARGENT ?

Dans l'absolu le risque zéro n'existe pas mais regardons avec objectivité ce qui peut se passer :

- Le premier risque est que le montant de la levée des fonds ne soit pas atteint, de fait qu'on ne puisse pas lancer le projet et qu'il soit abandonné. Dans le cadre de MultiWin il y a peu de chance que ça se produise pour les raisons expliquées dans la réponse à la question 6 mais si ça se produisait dans ce cas la plateforme de crowdfunding rembourserait intégralement aux souscripteurs les sommes versées.
- Le deuxième risque serait qu'au moment de la commercialisation le produit ne trouve pas l'écho espéré auprès du public et que les ventes soient moins importantes mais même dans le cas de ventes plus faibles vous toucheriez quand même les royalties liées aux ventes et il semble totalement improbable que vous ne récupériez pas au moins l'équivalent de votre souscription.

Finalement le risque de perdre votre argent est extrêmement mineur. De plus les montants investis sont faibles, entre 150 et 250 euros par campagne. Le risque repose sur le fait de perdre ce montant, qui reste peu élevé comparé à des levées de fonds importantes sur d'autres plateformes (on ne peut pas perdre plus que le montant investi à la base), de plus en étant souscripteur sur plusieurs campagnes, il est plus qu'improbable que ce soit le cas sur chacune.

QUESTION 11. À QUI S'ADRESSE CETTE OPPORTUNITÉ ?

À tout le monde ! Que vous soyez étudiant, femme au foyer ou active, que vous soyez cadre, employé ou ouvrier, que vous soyez retraité, ceci importe peu dans la mesure où vous êtes majeur. Si vous souhaitez développer une équipe, ce qui n'est pas une obligation, le critère déterminant est votre motivation, votre capacité à réunir des gens dans un réseau de connaissances et êtes prêts à y consacrer quelques heures par semaine au début, puis 1 h par mois par la suite. Tout est mis en place au sein du réseau pour que vous soyez accompagné dans cette entreprise.

QUESTION 12. PEUT-ON AVOIR PLUSIEURS ADHÉSIONS MULTIWIN PLAN DANS UN MÊME FOYER ?

OUI mais pas pour la même personne, monsieur et madame ainsi que les enfants majeurs peuvent adhérer et seront inscrits avec chacun leur nom et une adresse email différente. En revanche monsieur par exemple au moment de la souscription peut souscrire (payer la souscription) pour d'autres membres en cliquant sur le bouton « Souscrire pour quelqu'un » sur son back-office MultiWin lors de la procédure de souscription.

QUESTION 13. EST-CE QUE LES ENFANTS MINEURS PEUVENT ADHÉRER À MULTIWIN PLAN ET SOUSCRIRE ?

NON, il n'est pas possible de faire souscrire un enfant mineur, comme indiqué dans le chapitre 1 des conditions générales accessibles sur le site (<http://multiwinplan.com/>).

QUESTION 14. Y A-T-IL UN DROIT D'ENTRÉE DANS LE CLUB ?

NON l'accès au club est entièrement gratuit comme nous le présentons dans la description de notre concept. Vous pouvez démarrer votre activité, sans verser un centime. Seules les souscriptions aux campagnes (produits) en cours d'activité impliquent un investissement minime (de **125** ou **250 €** en Europe et **\$149** ou **\$229** aux USA) et c'est tout. Ces souscriptions génèrent ensuite des retours importants (royalties) dans un délai relativement court.

QUESTION 15. POURQUOI LE NOMBRE DE MEMBRES EST-IL LIMITÉ ?

C'est vrai qu'il est paradoxal dans un marketing de réseau de limiter le nombre de membres et c'est ce qui nous fait dire que nous ne sommes pas exactement dans un MLM habituel. Cette limitation du nombre de membres se justifie par la loi des nombres et je m'explique avec un exemple très simple qui va vous faire comprendre pourquoi ! Cela tient principalement à la redistribution des marges, en effet si vous avez 10 millions d'€ de marge à redistribuer à 1.500 membres souscripteurs vous allez redistribuer 6.500 € à chacun environ mais si vous ne contrôlez pas le nombre de membres et que vous avez la même marge à redistribuer à 15.000 membres par exemple vous ne redistribuez plus que 650 € et le système ne tient plus.

Il fallait donc définir un nombre de membres souscripteurs suffisant pour lever les capitaux nécessaires minimum pour une campagne tout en leur assurant des revenus de vente corrects. C'est le nombre de packs défini au départ et annoncé (Voir dans le back-office dans « **Campagnes** », « **Historique campagnes** » qui va permettre de limiter le nombre de souscripteurs et permet au plus grand nombre de membres de pouvoir souscrire aux campagnes annoncées.

QUESTION 16. À COMBIEN DE MEMBRES EST LIMITÉ LE CLUB MULTIWIN PLAN ?

Le nombre de membres est défini par zone. Pour l'instant 2 zones sont ouvertes avec le même nombre de membres défini :

- La zone Europe du sud avec 12.000 membres (à ce jour le club comporte 7.500 membres)
- La zone USA-Canada avec également 12.000 membres (à ce jour tout est à faire, il y a juste une petite centaine de membres)

QUESTION 17. QUE SE PASSERA-T-IL QUAND LE NOMBRE DE MEMBRES SERA ATTEINT DANS LE CLUB DANS UNE ZONE DONNÉE ?

Tout simplement lorsque le nombre de membres sera atteint, il ne sera plus possible de rejoindre le club dans la zone concernée et donc plus de possibilité de parrainer également. Ceux qui en font partie seront des privilégiés, pour les autres, ils seront mis sur liste d'attente le temps qu'un membre quitte le club pour le remplacer.

QUESTION 18. SI JE SUIS MEMBRE DU CLUB ET QUE LES ADHÉSIONS SONT CLOSES DANS MA ZONE GÉOGRAPHIQUE, COMMENT PUIS-DE DÉVELOPPER UNE ÉQUIPE ?

Dans ce cas effectivement il n'est plus possible de « parrainer » dans la zone géographique concernée mais il reste toujours la possibilité de parrainer dans les autres zones géographiques ouvertes comme par exemple actuellement les USA (incluant le Canada) où tout est à faire en sachant que les membres des autres zones peuvent bien sûr souscrire aux campagnes de la zone Europe par exemple. Je vous suggère pour ceux qui ne le sont pas encore de devenir membres au plus vite dans la zone Europe, l'estimation du délai avant clôture des adhésions dans cette zone étant estimée à ce jour entre 6 et 8 mois !

QUESTION 19. QU'EST-CE QU'UNE CAMPAGNE ET COMBIEN DE TEMPS DURE-T'ELLE ?

Chaque fois qu'un produit est lancé et proposé à la souscription, on l'appelle une « campagne ». Pour la durée de la campagne, il y a 2 choses distinctes à considérer, la durée de souscription (levée des fonds) et la durée de paiement des royalties sur les ventes.

- Pour la levée des fonds un nombre de packages est défini au départ par exemple pour CT Band aux USA le nombre a été défini à 5.000 packs (1.500 packs à \$149 et 3.500 packs à \$299). Dès que la somme de la levée des fonds nécessaire pour lancer le projet est atteinte, les souscriptions sont closes et il n'est plus possible de souscrire à cette campagne dans la zone concernée.
- Pour ce qui concerne la durée du paiement des royalties la durée va varier en fonction du produit et peut s'échelonner entre 2 et 5 ans conformément au contrat signé entre la société, le porteur de projet et le souscripteur. Exemple : CT Band a une durée de contrat de 3 ans et le Robot Fuzzy de 5 ans.

QUESTION 20. POURQUOI LE MONTANT À COLLECTER DIFFÈRE ENTRE LE SITE MWP ET LA PLATEFORME DE CROWDFUNDING ?

Prenons l'exemple de la campagne CT Band pour laquelle le montant à collecter maximum est de 1.270.000 \$. Vous trouverez ces données dans votre back-office dans « **Campagnes** », « **Historique campagnes** »

Ce montant correspond au nombre de packs maximum qui seront vendus soit dans le cas de cette campagne 1.500 packs à 149 \$ = 223.500 \$ et 3.500 packs à 299 \$ soit 1.046.500 \$. Total maximum collecté : 1.270.000 \$

En revanche le montant indiqué sur la plateforme de crowdfunding peut être différent comme par exemple un montant affiché de 100.000 \$. C'est juste une stratégie marketing car évidemment le seuil sera dépassé et il sera affiché alors 2, 3, 4 etc. fois le montant minimum demandé ce qui démontre aussi le succès d'une campagne.

Toutes les plateformes de crowdfunding utilisent la même tactique ! C'est donc le montant du total maximum collecté qui est à prendre en compte.

QUESTION 21. COMMENT PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ MULTIWIN PLAN ?

Comme tout système en réseau plus il y aura de personnes informées, plus grand le nombre d'entre elles nous rejoindra dans les limites des places disponibles dans le club et plus vite vous générerez des revenus passifs.

Pour promouvoir rien n'est plus simple, il vous suffit de faire suivre les différents liens indiqués ci-dessous à vos connaissances. C'est du marketing viral !

Vous avez à votre disposition des pages Facebook MWP officielles :

- Pour les francophones : MUTIWIN FR : <https://www.facebook.com/pages/MultiWin-Plan/1118286894866622>
- Pour les anglophones : MULTIWIN US : <https://www.facebook.com/pages/MultiWin-Plan-USA/437221906449518>

Vous avez également un compte Twitter à cette adresse : @MultiWin_Plan

Vous avez à votre disposition un groupe Facebook francophone MultiWin Plan que vous trouverez à cette adresse :

<https://www.facebook.com/groups/MultiWinPlanEurope/>

Attention : Ce groupe est un groupe privé et n'apparaît pas lorsque vous le recherchez sur FB, c'est à vous membres de ce groupe d'inviter les autres membres pour qu'à leur tour ils puissent inviter d'autres membres. C'est le seul moyen d'accéder au groupe et aux informations sur MultiWin Plan qui y sont diffusées. Donc partagez l'information, plus nous serons nombreux, plus il y aura de packs souscrits et plus vite vous générerez vos revenus !

Il existe également un groupe Facebook anglophone MultiWin Plan à cette adresse si vous voulez faire suivre le lien à des amis anglophones :

<https://www.facebook.com/groups/MWP.USA/>

Vous avez maintenant tous les éléments pour partager ce concept novateur et faire grossir votre équipe. Le potentiel est énorme et il ne tient qu'à chacun de faire suivre cette information.

CATEGORIE 2 : INSCRIPTION (NOUVEAU MEMBRE)

QUESTION 22. COMMENT M'INSCRIRE DANS MULTIWIN ?

Il y a 2 façons pour s'inscrire :

Votre sponsor vous donne son lien de parrainage qui se présente sous cette forme : http://multiwinplan.com/user/new_member_url.php?code_parent=FR-XXXX-XXX et vous cliquez sur ce lien pour accéder au formulaire d'inscription qui sera pré-rempli avec le code de votre sponsor. Il vous suffit ensuite de compléter les champs requis et de cliquer sur « **s'inscrire** ».

Votre sponsor ne vous donne que son code parrain sous la forme :FR-XXXX-XXX, à ce moment-là vous vous rendez sur le site : <http://www.fr-multiwinplan.com/>. Si le site est en anglais, vous cliquez sur le petit drapeau français en haut à droite puis vous cliquez sur « **Adhérer** », vous êtes ensuite redirigé vers le formulaire d'inscription où vous devrez inscrire le code de votre parrain manuellement en début de formulaire.

QUESTION 23. EST-CE QU'UNE ENTREPRISE OU UNE ASSOCIATION PEUVENT S'INSCRIRE À MULTIWIN ?

Oui, une entreprise ou une association peuvent s'inscrire à MultiWin. En attendant que le formulaire d'inscription soit modifié avec le champ dédié à la raison sociale, il suffit dans le champ « **Nom** » d'indiquer la raison sociale ou le nom de l'association suivi du nom du gérant.

En revanche chacun devra voir avec son comptable sous quel code comptable déclarer ses souscriptions. En effet le financement participatif étant un concept récent, il est possible que votre comptable ne sache pas comment le déclarer comptablement et doive faire des recherches sur le sujet.

CATEGORIE 3 : SOUSCRIPTION (CAMPAGNE)

QUESTION 24. QUELS TYPES DE PRODUITS SONT PROPOSÉS À LA SOUSCRIPTION ?

Notre « Business Modèle » est entièrement basé sur le ciblage produit, de façon à être en phase avec les grandes tendances marché du moment.

Ce sont des produits high-tech « innovants » destinés au grand public, catégorisés en terme d'âge, destinés aux enfants, aux ados, aux parents aussi bien pour hommes que pour les femmes, aux seniors et même aux professionnels donc quasiment tout le monde.

La destination de ces produits est la maison, les équipements connectés, les meubles intelligents, la cuisine, la chambre mais aussi la voiture etc.

Les meilleures chances de succès pour un produit est qu'il touche les masses dans des secteurs en pointe comme les « high Tech » où nous nous situons.

QUESTION 25. QUELS SONT LES MONTANTS DE SOUSCRIPTION ?

Il y a **2 possibilités** pour souscrire à une campagne : soit un pack à **125 €** soit un pack à **250 €** pour la zone Europe (**\$149** et **\$299** pour la zone USA-Canada). Les montants sont les mêmes pour chaque campagne. Vous pouvez souscrire à autant de campagnes que vous le souhaitez mais une seule fois par campagne et par zone !

QUESTION 26. PEUT-ON SOUSCRIRE PLUSIEURS FOIS À LA MÊME CAMPAGNE ?

On ne peut pas souscrire plusieurs fois à la même campagne dans la même zone géographique mais il est tout à fait possible de souscrire à la même campagne dans les différentes zones proposées.

Exemple vous pouvez prendre une souscription d'un produit dans la zone Europe et reprendre la même souscription dans la zone USA. Vous toucherez des royalties sur toutes les ventes des zones concernées. C'est un excellent moyen de démultiplier ses sources de revenus.

QUESTION 27. QUE SE PASSE-T-IL SI JE SUIS MEMBRE ET QUE JE NE SOUSCRIS PAS AUX CAMPAGNES ?

Si dans le cadre de votre relation avec MultiWin Plan, vous ne souscrivez pas à deux campagnes successives et sauf cas de force majeure, tel que maladie ou accident vous rendant inapte à exécuter cette souscription, vous recevrez un rappel préalable de MultiWin Plan. Si vous ne souscrivez pas à la troisième campagne, vous serez rayé des membres de MultiWin Plan, sans autre avertissement et vous perdrez tout droit à rémunération autres que celles relatives aux ventes et reliquats éventuels des campagnes auxquelles vous avez déjà souscrit.

Cela peut paraître contraignant mais en y réfléchissant ça s'explique facilement ! En effet si vous avez un club avec un nombre de membres limité et qui ne souscrivent pas, l'existence même de ce club est remise en question puisque sans souscriptions, pas de levée de fonds et pas de projets aboutis, ça n'a aucun sens ! Il est acceptable que vous ne souscriviez pas à toutes les campagnes bien sûr mais si vous êtes membre d'un club c'est que par définition vous croyez aux vertus de ce club et donc à la nécessité d'aider des porteurs de projets à les réaliser.

Une astuce consiste à parrainer au moins 3 personnes qui souscrivent et ainsi votre souscription est remboursée par les bonus de parrainage comme expliqué dans la présentation de l'activité à laquelle je vous suggère de participer régulièrement mais aussi d'y inviter d'autres personnes.

QUESTION 28. J'AI DES FILLEULS QUI ONT SOUSCRIT À UNE CAMPAGNE AVANT MOI, EST-CE QU'UNE FOIS QUE J'AURAIS SOUSCRIS JE TOUCHERAI LES BONUS DE PARRAINAGE SUR LES SOUSCRIPTIONS DE CES FILLEULS ?

OUI, même si vous avez des membres qui ont souscrits avant vous à une campagne dès que vous aurez souscrit à cette campagne vous verrez apparaître dans votre back-office le montant de vos commissions mis à jour à la condition que vous ayez **3 filleuls au moins** qui aient souscrit à ladite campagne, condition sine qua none pour être éligible au bonus de parrainage.

QUESTION 29. COMMENT PAYER LES SOUSCRIPTIONS ?

Pour payer le montant de votre souscription, c'est simple vous utilisez votre carte de crédit par l'intermédiaire de notre prestataire de service en ligne MangoPay en suivant les étapes qui vous sont proposées. Vous êtes dirigés automatiquement sur le processeur de paiement à la fin de la souscription sur notre plateforme de crowdfunding (The Crowdfunders Club ou TCC pour faire plus simple)

Pour toucher vos commissions (royalties, bonus de parrainage et commissions de vente réseau), vous avez 3 possibilités :

1. Soit les faire verser sur votre compte Paypal si vous en avez un.
2. Prochainement vous les faire verser sur un compte Payoneer qui est aussi un fournisseur de paiement en ligne avec la possibilité d'utiliser une carte de crédit prépayée.
3. La 3^{ème} possibilité étant d'être payé par virement bancaire sur votre compte en complétant les éléments demandés dans le back-office (Code IBAN et code SWIFT) ce que vous avez d'indiqué sur vos relevés d'identité bancaire (RIB).

Pour faire virer vos commissions c'est simple, vous vous rendez dans votre back-office dans « **Mon compte** », sur l'onglet « **Solde MultiWin** » où vous verrez apparaître par campagne à laquelle vous avez souscrit le montant total de vos royalties. Il suffit d'indiquer le montant que vous souhaitez qu'on vous verse (dans la limite du solde bien sûr 😊) et cliquer sur « **Envoyer la demande** ». Comptez une dizaine de jours pour recevoir vos fonds.

QUESTION 30. JE SOUHAITE SOUSCRIRE À LA PROCHAINE CAMPAGNE MAIS JE NE SAIS PAS COMMENT ALIMENTER MON PORTEFEUILLE VIRTUEL ? COMMENT DOIT-ON PROCÉDER POUR ENVOYER DE L'ARGENT SUR MON SOLDE MULTI WIN ?

Il n'est pas possible d'alimenter votre portefeuille virtuel à partir de votre compte bancaire. Ce ne serait pas légal, en effet toute somme qui entre doit être justifiée dans la comptabilité de l'entreprise avec facture ce qui n'est pas possible dans ce cas.

Seuls les bonus de parrainage (si vous y êtes éligible) ou les royalties perçues sur les campagnes peuvent augmenter votre solde virtuel et être utilisées éventuellement pour souscrire.

**QUESTION 31. JE SOUHAITE RÉSERVER UN PACK POUR LA CAMPAGNE EN COURS
MAIS MON SOLDE SUR MON BACK-OFFICE EST DE 0 €. QUE FAIRE ?**

Si vous n'avez pas de solde disponible sur votre back-office, vous ne pouvez pas souscrire à la campagne en cours par ce moyen effectivement ! Mais vous avez tout loisir de le faire sur notre plateforme TCC (The Crowdfunders Club) en vous servant de votre carte bancaire.

CATEGORIE 4 : ACHAT + INFORMATIONS PRODUITS

QUESTION 32. COMMENT ET POURQUOI ACHETER LE PRODUIT SELON LES CLAUSES PRÉVUES DANS LE CONTRAT ?

Votre adhésion au club MultiWin et la souscription que vous faites n'est pas un « placement financier », c'est à dire qu'il est supposé que vous vous intéressez et que vous croyez au succès du produit que vous soutenez en souscrivant à la campagne, car cela reste un risque égal au montant de votre souscription en cas d'insuccès mais aussi un potentiel de retours importants et réguliers en cas de succès.

En souscrivant, cela implique donc que vous vous intéressez au produit et il est logique, qu'en tant que premiers « **supporters** » vous en achetiez au moins un, pour voir, toucher, tester, et peut être l'adopterez-vous. Il est possible que, peut-être, vous n'en trouverez pas l'utilité pour vous mais peut être le montrerez-vous à des amis, des relations, qui seront, eux, séduits et qui en achèteront sur un des sites de vente ou magasins qui vendent ce produit. Pensez alors que vous êtes rémunéré par des royalties sur toutes les ventes qui s'opèrent dans la zone géographique de votre souscription !

Ayez à l'esprit que vous êtes aussi un ambassadeur des produits que vous soutenez. Ceci implique que vous receviez le produit, pour le voir, l'évaluer, le montrer à votre entourage, faire part à la société des observations, des critiques ou encore suggérer des améliorations et que chacune de ces actions de soutien vous bénéficie en retour car le produit aura plus d'acheteurs.

De plus les diverses réglementations impliquent un achat d'au moins un produit pour pouvoir déclencher un contrat de royalties de ce type.

En tant que souscripteur vous achetez le produit **30%** moins cher que le prix marché à l'aide d'un code de réduction qui est généré au moment de l'achat en suivant une procédure simple qui fait l'objet d'un tutoriel intégré à l'email que vous recevez à cet effet et téléchargeable en pdf dans le groupe Facebook

QUESTION 33. COMMENT GÉNÉRER MON CODE DE RÉDUCTION ?

Vous devez d'abord vous rendre dans votre back-office : (<http://multiwinplan.com/user/Login.php?errorMSG=3>)

Vous allez dans « **Mon compte** » et vous cliquez sur l'onglet « **Portefeuille** ».

Vous cliquez sur le bouton « **Réservation Campagne & Achat de validation de contrat** ». Vous cliquez sur « **Achat de validation contrat X** ».

Vous choisissez le produit qui vous intéresse puis vous cliquez sur « **Générer mon code de réduction** »

Le code est généré sur fond vert suivi des instructions à suivre pour son utilisation.

QUESTION 34. QU'EST-CE QUE JE DOIS FAIRE AVEC CE CODE DE RÉDUCTION ?

Notez bien ce code de réduction ou faites un copier-coller pour l'insérer au moment de l'achat du produit. Ensuite rendez-vous dans la boutique pour effectuer votre achat.

- Si vous avez souscrit à la campagne en Europe : RDV sur la boutique By Riffit Euros : <http://www.byriffit.com/fr/>

- Si vous avez souscrit à la campagne aux USA-Canada : RDV sur la boutique By Riffit Dollars : <http://www.byriffit.com/us/fr/>

QUESTION 35. OÙ TROUVER MON CODE DE RÉDUCTION DANS MON BACK-OFFICE ?

Vous devez vous rendre dans votre back-office dans « **Mon compte** » dans l'onglet « **Statistiques** ».

Vous cliquez sur la campagne concernée (bande bleue) pour la développer et vous cliquez en bas sur le bouton de droite « **Afficher mes bons d'achat du produit X** »

Attention : Vous devez d'abord générer le code de réduction comme indiqué dans la question 31 ci-dessus pour pouvoir le voir apparaître dans votre back-office.

QUESTION 36. SI JE SOUSCRIS À LA MÊME CAMPAGNE SUR DES ZONES DIFFÉRENTES, EST-CE QUE JE DOIS ACHETER PLUSIEURS FOIS LE PRODUIT ?

Oui car les zones sont dissociées et pour pouvoir percevoir les royalties sur chaque zone, il faut acheter le produit également sur chaque zone.

C'est la condition sine qua none pour percevoir les royalties.

QUESTION 37. EST-CE QUE JE PEUX RENVOYER LE PRODUIT S'IL NE M'INTÉRESSE PAS ?

Il est compréhensible que vous n'ayez pas l'utilité de tous les produits que vous soutiendrez, c'est en ce sens que la société a mis en place une procédure de rétrocession, mais en donnant la chance au « produit » de vous séduire, peut-être qu'en l'essayant, vous l'adopterez, comme les centaines de milliers ou millions de gens qui l'achèteront. Il serait des plus paradoxal que les premiers « supporters » et potentiels bénéficiaires des ventes du produit, ne veuillent même pas l'essayer, tout en espérant que d'autres l'adoptent et qu'il soit vendu le plus possible.

Les modalités d'achat et de rétrocession sont définies dans le contrat. Il faut compter un mois entre le moment où vous l'achetez et le moment où il est remboursé.

Attention le produit ne doit pas être sorti de son blister et doit être restitué en parfait état.

CATEGORIE 5 : REMUNERATION

QUESTION 38. AU BOUT DE COMBIEN DE TEMPS PUIS-JE ESPÉRER TOUCHER MES ROYALTIES SUR LES VENTES ?

Il est difficile de répondre à cette question précisément puisque plusieurs variables entrent en ligne de compte. Cela va dépendre déjà de la date à laquelle vous avez souscrit mais aussi d'où en est l'avancée du projet et je vous donne un exemple pour une meilleure compréhension. Prenons par exemple la campagne CT Watch appelée sur la zone USA CT Band mais qui est exactement le même produit. Ceux de la zone Europe qui ont souscrit au début de la campagne auront attendu plus d'un an avant de commencer à toucher leurs royalties. Ceux de la zone USA compte-tenu que le produit est maintenant développé et prêt à être présenté aux grossistes pour être commercialisé, commenceront à toucher leurs royalties quasiment dès la fin de la levée des fonds juste le temps de mettre en place la distribution sur place.

Globalement on peut donner une fourchette comprise entre 6 mois et un an aujourd'hui pour des projets qualifiés de « longs » mais la société prévoit d'intercaler des projets « courts » avec un délai de 3 à 4 mois pour diminuer ces délais. Pour ceux qui maintenant vont souscrire régulièrement aux campagnes, une fois le versement des royalties amorcé, les revenus seront versés de façon régulière et ce délai n'existera plus puisque compensé par les revenus des campagnes précédentes auxquelles vous avez déjà souscrit.

QUESTION 39. PUISQUE LES ROYALTIES SONT VERSÉES EN FONCTION DES VENTES RÉALISÉES, COMMENT SOMMES-NOUS INFORMÉS DU NOMBRE DE VENTES RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ ?

Les volumes de ventes réalisés seront publiés au fur et à mesure, ce qui permettra également de vérifier le calcul des commissions, néanmoins, la société peut comprendre que certains soient dans le doute sur ces chiffres. Elle utilisera donc un ou plusieurs tiers de confiance en prévoyant d'auditer 3 à 4 fois par an les ventes par l'intermédiaire d'un huissier dont le procès-verbal sera disponible dans le back office.

QUESTION 40. COMMENT PEUT-ON OBTENIR DES ROYALTIES AVEC DE TELS RENDEMENTS AVEC UN MONTANT DE SOUSCRIPTION AUSSI FAIBLE ?

En fait la réponse est simple : Vous ne devez pas confondre **le montant de la collecte de fonds** nécessaire au développement du projet et **le pourcentage de la marge** reversé sur le chiffre d'affaire perçu au moment des ventes (royalties).

Prenons en exemple la campagne CT Band aux USA-Canada : Le montant total de la collecte possible sur cette campagne est de 1.270.000 \$ ce qui correspond à 1.500 packs à 149\$ soit 223.500 \$ et 3.500 packs à 299\$ soit 1.046.500\$. C'est le maximum qui pourra donc être collecté sur cette campagne.

Vous vous doutez bien que ce n'est pas avec ça que vont être payés les royalties ??? Évidemment que non ! De toute façon ces fonds ne servent qu'à développer le projet et l'amener à maturité à savoir développement du produit, industrialisation puis commercialisation.

Les Royalties que vous percevez proviennent des **VENTES** qui sont réalisées sur la totalité de la zone sur laquelle vous avez souscrits en application des conditions définies dans le contrat que vous signez avec la société et le porteur de projet.

Donc si on prend, pour faire simple, un prix de vente du bracelet moyen de 150\$ et qu'il s'en vend 1 million la première année le montant total du chiffre d'affaire sera de 150.000.000\$, si la marge redistribuée est de 10% alors ce sont 15 millions\$ dans l'année qui reviennent aux souscripteurs. On est loin des 1.270.000\$ de collecte et on comprend mieux comment se font les rendements annoncés.

La seule inconnue de l'équation c'est le nombre effectif du nombre de ventes mais qui est défini précisément en amont par les 3 études (technique, financière et de marché) pour s'assurer de la viabilité du projet mais aussi des meilleurs résultats dans ce domaine.

Donc **NE CONFONDEZ PAS** montant de la levée des fonds et marge sur les ventes du produit fini, il n'y a aucune corrélation entre les deux évidemment.

QUESTION 41. SI MES FILLEULS SOUSCRIVENT À UNE CAMPAGNE À LAQUELLE JE NE SOUHAITE PAS SOUSCRIRE, QUID DE MES REVENUS LIÉS À CETTE CAMPAGNE ?

C'est très simple, vous ne pouvez toucher les bonus de parrainage et les commissions sur les ventes d'une campagne qu'à la condition expresse que **vous soyez vous-même souscripteur** sur cette campagne ce qui est assez logique en soi.

La même règle s'applique pour toucher les commissions de ventes sur votre réseau sur lesdites campagnes. Si vous avez développé une équipe, il y a fort à parier que vous aurez des souscriptions de membres sur toutes les campagnes, je vous suggère d'être souscripteur également sur chacune d'entre elles pour éviter de vous priver de commissions très largement supérieures au montant de votre souscription d'autant qu'avec vos bonus de parrainage vos souscriptions seront automatiquement financées !

QUESTION 42. EST-CE QUE JE DOIS AVOIR 3 FILLEULS SOUSCRIPTEURS POUR TOUCHER LES COMMISSIONS DE VENTE RÉSEAU ?

NON, cette condition n'existe que pour les bonus de parrainage pendant la phase de souscription. Imaginons pour l'exemple que vous n'avez qu'un filleul qui n'en parraine qu'un et ainsi de suite jusqu'au niveau 7 et que sur une campagne certains d'entre eux ne souscrivent pas à cette campagne. Le système va prendre en compte les filleuls qui ont souscrit et vous placera dans le niveau de rémunération correspondant.

Vous toucherez les commissions de vente afférentes à votre niveau à la condition aussi que vous soyez souscripteur sur cette campagne. Dans ce cas précis ce sera un tout petit réseau et les rémunérations seront bien sûr en correspondance.

QUESTION 43. J'AI SOUSCRIS À UN PACK À 125 € ET J'AI DES FILLEULS QUI ONT SOUSCRIT À DES PACKS À 250 € QUID DE MES COMMISSIONS ?

Là aussi la logique s'applique, si vous êtes souscripteur à un pack à 125 € et qu'un de vos filleul souscrit à un pack à 250 € vous toucherez vos commissions sur la base de 125 €. Exemple : Vous avez un filleul de 1° rang qui souscrit à 250 €, le pourcentage du bonus de parrainage à ce niveau est de 32% votre commission sera de $250 € \times 32\% = 80 € / 2 = 40 €$ et ce calcul vaut également sur les commissions sur les ventes.

Attention : Si vous développez une équipe pensez-y parce que la différence de prix du pack à la souscription pourrait vous coûter très cher ensuite sur les commissions surtout si votre équipe grandit vite.

QUESTION 44. EST-IL LÉGAL DE PAYER DES BONUS DE PARRAINAGES SUR LE MONTANT DES SOUSCRIPTIONS. N'EST-CE PAS UN PONZI DÉGUISÉ ?

La réponse est **Oui** ce bonus de parrainage est tout à fait légal. En crowdfunding il peut être matérialisé par un cadeau, un discount ou un produit gratuit qu'il est possible de faire aux membres souscripteurs appelé comme indiqué dans le contrat « **contrepartie commerciale** ». La société a choisi de faire ce cadeau sous la forme d'un bonus de parrainage.

Par exemple sur la campagne CT Band le pourcentage du bonus a été de 29% ce qui est inférieur à ce qui se pratique régulièrement en crowdfunding.

Autre point intéressant pour ce qui nous concerne c'est que le bonus de parrainage ne concerne en moyenne que 35% soit 1/3 des membres puisque 65% ont choisi soit de ne pas parrainer ou ne sont pas éligibles au bonus puisqu'il faut avoir soi-même souscrit à la campagne et avoir 3 membres souscripteurs également pour l'être.

Cette contrepartie commerciale est bien entendu intégrée dès le départ dans le calcul du montant de la levée des fonds et il n'y a absolument pas de système pyramidal organisé au sein de la société.

QUESTION 45. COMMENT SOMMES-NOUS PAYÉS ?

Pour toucher vos royalties, bonus de parrainage et commissions de vente réseau pour ceux qui sont concernés, vous avez plusieurs options qui vous sont offertes :

Si vous avez un compte Paypal (<https://www.paypal.com/fr/home>) vous pouvez demander à ce que vos commissions diverses vous soient versées sur votre compte Paypal.

Vous allez bientôt avoir la possibilité également d'être payés avec Payoneer qui est aussi un fournisseur de paiement en ligne qui vous permet d'obtenir une carte de crédit prépayée. Il y a aussi la possibilité d'être payé par virement bancaire en complétant les éléments demandés dans le back-office (Code IBAN et code SWIFT) que vous avez indiqué sur vos relevés d'identité bancaire (RIB).

QUESTION 46. COMMENT EST GARANTI LE POURCENTAGE DE MARGE QUE JE PERCOIS ?

Il est garanti par contrat et définit votre mode de rémunération en contre partie du soutien que vous avez apporté au projet concerné, à savoir des royalties basées sur la marge dégagée sur les ventes. Les modalités de calcul peuvent paraître pour certains un peu complexes mais l'algorithme de calcul et sa mise en place est assez simple. Il assure l'équilibre économique de l'ensemble et donc sa pérennité.

QUESTION 47. EXISTE-T-IL UN SIMULATEUR POUR FAIRE DES CALCULS ?

OUI, il en existe même deux mis à votre disposition en téléchargement dans les fichiers des groupes Facebook (en français et en anglais) avec un tutoriel expliquant son utilisation que vous trouverez sur YouTube à cette adresse : <https://youtu.be/t6WV1k1KOUk> ou directement sur le site, dans votre back-office, dans le menu « **Simulateur revenus** »

Le 1^{er} simulateur en format Excel appelé « **Calculateur MultiWin Réseau** » mis à votre disposition dans le menu « **Fichiers** » du groupe va vous permettre de faire vos calculs de commissions réseau sur une campagne de souscriptions MultiWin. Il est parfait pour mettre en place vos stratégies de développement en développant une équipe. En revanche compte-

tenu des différents paramètres à prendre en compte pour effectuer les calculs comme expliqué dans la vidéo indiquée ci-dessus que je vous conseille de visionner en amont, les seuls calculs valables sont ceux qui apparaîtront dans votre back-office.

Le 2^{ème} simulateur appelé « **Stratégies de souscription** » va vous permettre de calculer vos royalties sur plusieurs zones, avec plusieurs campagnes et sur un nombre d'années moyen et vous montrer les possibilités de gains en étant uniquement souscripteur.

QUESTION 48. POURQUOI MES PAIEMENTS SERONT VERSÉS EN EUROS SUR MON COMPTE BANCAIRE, ALORS QUE J'AI SOUSCRIS À UNE CAMPAGNE DANS LA ZONE US (EN DOLLARS) ?

Le paiement se fait dans la monnaie du pays où se trouve votre compte bancaire. Si votre compte bancaire est domicilié en Europe, vos paiements seront en Euros. Si votre compte bancaire est domicilié aux USA, ils seront versés en dollars US.

CATEGORIE 6 : PARRAINAGES

QUESTION 49. EST-ON OBLIGÉ DE PARRAINER ?

NON ce n'est absolument pas une obligation, vous pouvez très bien adhérer au club et vous contenter de participer aux différentes campagnes sans parrainer qui que ce soit.

Bien sûr ceux qui voudront parrainer en tireront des avantages financiers bien plus conséquents mais chacun reste libre de faire ce qu'il lui plaît, encore une fois il n'y a aucune obligation !

QUESTION 50. EST-IL POSSIBLE DE CHANGER DE PARRAIN UNE FOIS INSCRIT ?

En règle générale, une fois inscrit en dessous d'un parrain, il n'est plus possible d'en changer pour des raisons évidentes d'éthique mais on peut comprendre qu'il y ait des « incompatibilités » entre personnes et dans le cas où il y a **consentement mutuel**, le parrain et le filleul doivent adresser un email à la société pour indiquer qu'ils acceptent ce changement. Dans ce cas la société pourra procéder à ce changement à titre exceptionnel.

QUESTION 51. SI JE DÉVELOPPE UNE ÉQUIPE ET QUE JE N'ARRIVE PAS À AVOIR 3 FILLEULS. QUE SE PASSE-T-IL ?

Comme indiqué dans le plan de rémunération vous percevez votre bonus de parrainage dès que vous avez **3 filleuls directs** qui ont souscrits. Si vous n'avez pas au moins 3 filleuls qui ont souscrit, vous ne percevrez pas les bonus de parrainage mais vous percevrez les bonus de vente liés aux souscriptions de vos filleuls lorsque le produit sera commercialisé (Royalties).

CATEGORIE 7 : GESTION MULTIWIN PLAN (BO)

QUESTION 52. COMMENT ME CONNECTER À MON BACK-OFFICE ?

C'est très simple, lorsque vous vous inscrivez à MultiWin Plan avec le code que votre parrain vous a communiqué vous recevez un email de confirmation (dont vous avez un exemple ci-dessous) qui vous donne tous les éléments pour pouvoir vous connecter à votre back-office (<http://multiwinplan.com/user/Login.php?errorMSG=3>) :

M **Votre nom** bienvenue dans MultiWinPlan.

Votre code de parrainage est le: XX-XXXX-XXX **votre code**

Vous pouvez communiquer ce code à toute personne qui souhaite adhérer à MultiWinPlan, et celle-ci vous sera automatiquement attachée comme filleul, lors de son adhésion.

Votre Parrain est **Nom de votre parrain** (XX-XXXX-XXX).

Pour vous connecter à votre espace personnel :

Votre Identifiant est : **Votre adresse email**

Votre mot de passe est : **Votre mot de passe** que vous pouvez changer dans votre back-office ensuite

MultiWinPlan est un Club fermé. Le nombre de membres est donc limité.

(Par zone géographique)

- Vous pouvez parrainer, tant que le nombre maximum de membres « ayant souscrit » n'a pas été atteint.
- Vous pouvez rester passif et vous contenter des revenus des ventes.
- Vous serez membre effectif dès que vous aurez souscrit à la première campagne.

Vous pouvez changer de système de rémunération à tout moment, sauf pour le 1er versement, qui se fait via Paypal.

Nous restons à votre écoute pour toute question ou information complémentaire

L'équipe MultiWinPlan.

Si vous notez une erreur, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions la corriger.

QUESTION 53. COMMENT PUIS-JE SUIVRE MON ACTIVITÉ ?

Dans votre back-office dans le menu « **Mon compte** » vous avez accès au suivi de l'intégralité de votre activité. Vous avez 7 onglets à votre disposition :

1. **Accueil** : où vous avez votre code et lien de parrainage par exemple,
2. **Paramètres du compte** : où vous pouvez indiquer notamment vos coordonnées bancaires,
3. **Sécurité** : où vous pouvez changer votre mot de passe,
4. **Mes filleuls** : où vous pouvez visualiser la totalité de l'arborescence sur 7 niveaux de votre équipe toutes zones confondues,
5. **Statistiques** : où vous pouvez voir la liste des membres de votre équipe qui ont souscrits aux mêmes campagnes que vous ou encore voir vos codes de réduction.
6. **Solde MultiWin** : où vous pouvez voir en direct le montant de vos commissions et demander le virement des fonds,
7. **Espace souscriptions** : où vous pouvez filtrer différentes options comme : Toutes les campagnes, vos souscriptions, celles pas encore souscrites, celles en cours de validation et les souscriptions manquées.

La meilleure façon de suivre au mieux son activité et d'en suivre au mieux tous les contours c'est encore de naviguer sur tout le back-office et de regarder régulièrement ce qui est mis à votre disposition. Une bonne habitude est d'aller voir ce qui se passe au moins une fois par jour.

QUESTION 54. COMMENT FAIRE POUR ENREGISTRER MES DONNÉES BANCAIRES ET FAIRE VIRER MES ROYALTIES ?

Pour enregistrer vos coordonnées bancaires, vous avez la réponse dans la question précédente et pour faire virer vos commissions c'est simple, vous vous rendez dans votre back-office dans « **Mon compte** », sur l'onglet « **Solde MultiWin** » où vous verrez apparaître par campagne à laquelle vous avez souscrit le montant total de vos royalties. Il suffit d'indiquer le montant que vous souhaitez qu'on vous verse (dans la limite du solde bien sûr ☺) et cliquer sur « **Envoyer la demande** ». Comptez une dizaine de jours pour recevoir vos fonds.

QUESTION 55. QUAND EST-CE QUE JE RECOIS MON CONTRAT ?

Le contrat est disponible juste avant la commercialisation du produit de la campagne concernée en téléchargement dans votre back-office dans « Ventes » puis « Contrat ».

QUESTION 56. QUE DOIS-JE FAIRE QUAND JE RECOIS LE CONTRAT ?

Vous devez le télécharger puis le lire. Ensuite vous pouvez retourner dans le back office, valider le questionnaire mis à votre disposition, remplir et signer le contrat que vous avez téléchargé et imprimé, scanner la page qui comporte votre signature et la télécharger également dans votre back office.

Un tutoriel explicatif est disponible en téléchargement dans les fichiers du groupe Facebook dédié à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/groups/MultiWinPlanEurope/>

QUESTION 57. COMMENT SUIS-JE INFORMÉ DES SOUSCRIPTIONS DE MON ÉQUIPE ?

Pour voir qui de votre équipe a souscrit et quel package a été choisi, vous vous rendez dans votre back-office toujours dans « **Mon compte** », vous allez dans l'onglet « **Statistiques** » et par campagne vous verrez la liste des membres qui ont souscrit mais aussi ceux qui n'ont pas souscrit.

Option intéressante pour ceux qui n'ont pas souscrit vous pouvez les inviter à souscrire en cliquant à droite de leur nom sur « **inviter** » et un email d'invitation de souscription pré rempli apparaîtra et que vous pouvez modifier à volonté. En cliquant sur « **Envoyer** » il leur sera adressé à l'adresse email qu'ils ont indiqué au moment de l'inscription.

Faites-le, parfois les gens n'y pensent pas trop occupés par leurs autres obligations. C'est simple ça ne coûte rien et ça peut vous rapporter gros ainsi qu'à eux également.

QUESTION 58. COMMENT SUIS-JE INFORMÉ DES DERNIÈRES NEWS MWP ?

À ce jour, vous êtes informés par le biais des communications envoyées par email par la société mais également par les publications qui sont faites dans les 2 groupes Facebook cités plus haut. À vous de venir consulter régulièrement ce qui se passe ou d'activer les notifications sur votre portable, tablette ou PC pour être informés dès que quelque chose est publié sur le sujet.

CATEGORIE 8 : AUTRES

QUESTION 59. Y A-T-IL DES PRÉSENTATIONS EN LIGNE ORGANISÉES ?

Il appartient à chaque leader de développer son équipe et de fait d'organiser la transmission de l'information et le suivi de ses équipes comme dans n'importe quel réseau.

Indépendamment de ça, il y a effectivement des présentations en ligne organisées toutes les semaines et dont les liens d'accès sont publiés à la fois dans les groupes Facebook cités ci-dessus mais aussi adressés par le service marketing de la société par emailing à tous les membres donc pensez à consulter les emails en provenance de MultiWin Team.

QUESTION 60. EST-CE QUE JE DOIS DÉCLARER LES SOMMES PERÇUES À L'ADMINISTRATION FISCALE ?

C'est la question récurrente de la part de ceux qui pensent qu'ils ne sont pas tenus de le faire parce que la société qui verse les commissions est World Web Marketing à Londres donc situé à l'étranger et la réponse à cette question est très claire :

Peu importe que vous ayez les fonds versés sur une carte bancaire prépayée ou sur un compte bancaire ailleurs que dans le pays où vous résidez **VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT** déclarer la totalité des sommes perçues à l'administration fiscale du pays dans lequel vous résidez fiscalement. Il n'y a aucune dérogation possible et c'est normal.

Le fait d'avoir un compte ou une activité à l'étranger ne vous en dédouane certainement pas bien au contraire, ce sont des revenus encaissés à l'étranger qui comprennent les revenus, bénéfiques et plus-values de toute nature encaissés hors de la France métropolitaine et des départements d'Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane et, depuis 2014, Mayotte) ou reçus directement d'un territoire ou pays autre que la France métropolitaine et les départements d'Outre-Mer.

Si vous détenez des comptes bancaires dans des banques à l'étranger vous devez les déclarer à l'administration fiscale mais nouveauté les comptes bancaires en ligne, servant à effectuer des achats sur internet et ouverts auprès de sociétés dont le siège social est situé à l'étranger ne sont pas soumis à l'obligation de déclaration mais les sommes perçues OUI bien entendu.

Il n'est pas possible ici d'entrer dans le détail tant les cas de figure sont nombreux mais je vous suggère de vous renseigner auprès de l'administration fiscale dont vous dépendez ou auprès d'un avocat fiscaliste s'il y a par exemple de grosses sommes en jeu pour savoir comment au mieux optimiser votre fiscalité et vous mettre en totale conformité avec le fisc. Vous avez tout à y gagner !

Ensuite chacun est libre de faire ce qu'il lui plaît et responsable de ses actes devant la loi. Sachez que vous aurez plus à perdre qu'à gagner en omettant de déclarer ses sommes. CQFD.

Il n'est pas question ici ou dans le groupe sur FB de donner quelque conseil que ce soit sur le plan fiscal ou financier ce qui est interdit par la loi et qui engagerait notre responsabilité. Encore une fois c'est à chacun de se prendre par la main et d'entamer les démarches nécessaires correspondantes à sa situation personnelle auprès de conseils avisés comme l'administration fiscale, de conseillers ou d'avocats fiscalistes, ou autres.